



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
COMMUNE DE DENAIN
**Arrêté accordant une Autorisation préalable
de remplacement d'enseignes**

Description de la demande	Caractéristiques du dossier
Dossier déposé le 22/05/2025	N° AP 059172 25 C002
Dossier complété le 13/06/2025	
Par PREVENO représentée par Madame LEPAPE Marie-Claude	
Demeurant 16 Boulevard Charles de Gaulle 59220 DENAIN	
Pour Remplacement d'enseignes	
Sur un terrain sis 16 Boulevard Charles de Gaulle, 59220 DENAIN	

Le Maire de **DENAIN**,

Vu le code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65,

Vu le Décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023 portant modification de diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux pré enseignes et aux paysages,

Vu la demande d'autorisation préalable n° AP 059172 25 C002 susvisée,

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **accordée**.

Fait à DENAIN

Le 08 JUIL. 2025

Le Maire,

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Par délégation du Maire

Jean-Pierre CRASIN
Adjoint au Maire



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à partir de sa notification ou publication. Il est également possible, dans le même délai de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les 2 mois suivant le recours gracieux qui dans le silence de l'autorité, vaut rejet implicite. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet : www.telerecours.fr